

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 2 novembre 2023, à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet  
M. Normand St-Amour, préfet suppléant  
Mme Colette Quevillon, membre  
M. Pierre Flamand, membre  
M. Denis Lacasse, membre  
M. Yves Bélanger, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 50.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16709-11-23**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de novembre et décembre 2023.

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16710-11-23**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16711-11-23

### REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - OCTOBRE 2023

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 61587 à 61755, totalisant 1 077 634.58 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023. Le chèque numéro 61374, daté du 31 août 2023, au montant de 23 049.19 \$ a été annulé et remplacé par le chèque numéro 61593 daté du 4 octobre 2023, au même montant;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 522294 à 522311 (élus), les numéros 522312 à 522363 (employés) et les numéros 522364 à 522413 (employés), totalisant 169 262.91 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16712-11-23

### REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - OCTOBRE 2023

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements portant les numéros 301 à 308, au montant de 99 213.31 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16713-11-23

### REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - OCTOBRE 2023

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1646 à 1657, totalisant 144 747.58 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16714-11-23

### REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - OCTOBRE 2023

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1467 à 1473, totalisant 157 737.18 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16715-11-23

### REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE - OCTOBRE 2023

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion

des baux de villégiature, chèques portant les numéros 550 à 554, totalisant 311 517.60 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16716-11-23

### **COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 17 878.07 \$, incluant les intérêts, au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **RAPPORT DU PRÉFET**

Le préfet, M. Daniel Bourdon, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Présentation Plan Nature, Hôtel AX Mont-Tremblant | 17 octobre 2023
- Déjeuner Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger 18 octobre 2023
- Comité directeur FRR volet 3 | 19 octobre 2023
- Présentation de la nouvelle identité visuelle de Notre-Dame-du-Laus | 19 octobre 2023
- Rencontre quant à la stratégie visant à assurer l'occupation et vitalité des territoires (OVT) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) | 20 octobre 2023
- Discours aux chutes du Windigo – Dévoilement œuvre d'art par Mme Émilie Lachaine et représentante Kitigan Zibi | 29 octobre 2023
- Séance de travail et séance du Conseil de la MRC | 24 octobre 2023
- CA du Cégep de Saint-Jérôme | 24 octobre 2023
- TGIRT conjointe | 25 octobre 2023
- Comité de sécurité publique de la MRCAL | 25 octobre 2023
- Rencontre du ministre de la région des Laurentides et de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette | 26 octobre 2023
- Pelletée de terre pour le nouveau campus de l'UQAT | 27 octobre 2023
- Participation à la consultation quant au Projet éducatif des centres d'éducation des adultes Christ-Roi et l'Impact de Rivière-Rouge | 30 octobre 2023
- Assemblée générale annuelle de l'UMQ | 1er novembre 2023

\*\*\*\*\*

#### **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

##### **Administration générale :**

- Entretien avec service TI de la MRC des Laurentides | 13 octobre 2023
- Comité de gestion | 16 octobre 2023
- Échanges enjeux programmes de restauration MRC Pays-d'en-Haut et Laurentides

- Coordination pour changements des UPS et transmission d'une correspondance aux municipalités à cet effet

**Aménagement :**

- Préparation dépôt projet FRRV1 PACC

**Finances :**

- Rencontre de Mallette concernant régime de retraite | 18 octobre 2023

**IHV :**

- Échanges CTAL et Trispec concernant les récentes commandes de la CTAL
- Début réflexion quant au prix de vente estimé
- Précisions sur la résolution de la CTAL quant à l'intention d'acquérir infrastructure du projet Brancher Antoine-Labelle
- Échanges demande au comité paritaire pour acquisition
- Phase de travaux avant hiver

**Incendie et sécurité civile :**

- Préparation table technique à venir

**Ressources humaines :**

- Affichages des postes d'aménagiste régional, technicien.ne juridique et chargé.e de projet – Développement et concertation du milieu naturel et forestier
- Rencontre de la firme Mallette actuaires inc. quant au régime de retraite collectif de la MRC | 18 octobre 2023
- Entrevue de départ avec le chargé de projet au SGIRN | 19 octobre 2023
- Entrevues pour le poste de technicien.ne juridique | 25 octobre 2023
- Rencontre des adjointes administratives de la MRCAL | 31 octobre 2023
- CRT | 31 octobre 2023

**Développement culturel et jeunesse :**

- Comité jeunesse | 16 octobre 2023
- Comité culturel | 17 octobre 2023

**Parc linéaire :**

- Travaux de ponceaux et de remplacement de tabliers en cours et rencontres sur chantier pour suivi de travaux
- Fermeture du parc | 16 octobre 2023
- Rencontre de fin de saison des journaliers | 26 octobre 2023
- Préparation des demandes d'aides financières pour les travaux 2024
- Préparation et dépôt de la demande au FRRV1

**Fonds régions et ruralité (FRR) | Volet 3 (Signature innovation)**

- Rencontre du comité directeur FRRV3 | 19 octobre 2023
- Différents échanges avec M. Vincent Normandeau, chargé de projet
- Échange MAMH avec la demande du CLD | 20 octobre 2023

**Fonds régions et ruralité (FRR) | Volet 4 (Soutien à la vitalisation)**

- Rencontre d'information 3<sup>e</sup> appel de projets FRRV4 | 17 octobre 2023
- Transmission demande pour rencontre avec le comité de vitalisation dans le dossier de l'abattoir
- Réception de la résolution quant à la demande de changement FUQAT et UQAT et transmission au MAMH afin de modifier le projet exceptionnel

**Autres :**

- Rencontre LAB Créatik | 13 octobre 2023
- Rencontre DG8 – Discussion FRR volet 1 – 16 octobre 2023
- Séance de travail du Conseil et Conseil de la MRCAL | 24 octobre 2023
- Rencontre du comité de sécurité publique de la MRCAL | 25 octobre 2023
- Rencontre quant à l’entente-cadre Éco Entreprise Québec | 31 octobre 2023
- Lac-à-l’épaule du comité directeur de l’entente bioalimentaire | 1<sup>er</sup> novembre 2023

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### PROVENANCE

#### SUJET

Contribuable	Demande d'accès à l'information – Vente pour taxes
Mun. de Chute-Saint-Philippe	Avenant 1 à l'Entente relative aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRCAL
Mun. de Lac-Saguay	Addenda à l'entente intermunicipale relative au SUMI sur le territoire de la MRCAL
Mun. de Notre-Dame-du-Laus	Résolution à l'avenant 1, entente intermunicipale SUMI sur le territoire de la MRCAL
Mun. de Nomingue	Avenant 1 à l'Entente relative aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC
MAMH	Partage des revenus et redevances sur les ressources naturelles
Éco Entreprises Québec	Confirmation de signature et du territoire d'application – Entente avec ÉEQ
MSP	Modifications législatives à la Loi sur la sécurité incendie et aide-mémoire
MTMD	Entente signée par toutes les parties   Programme d'aide à la voirie locale – volet PI – MRC d'Antoine-Labelle
Mun. de Lac-des-Écorces	Résolution 2023-10-8502 – Adoption du règlement #284-2023 concernant la prévention des incendies – MRC d'Antoine-Labelle
Mun. de Lac-des-Écorces	Résolution 2023-10-8503 addenda entente SUMI
Mun. de Lac-Saint-Paul	Avenant 1 à l'Entente relative aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle (résolution + page de signature)
APEHL	Invitation et documents   AGA de l'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides
UQAT	Résolution 171-CA-01   Cession du rôle de promoteur par la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (FUQAT) en faveur de l'UQAT dans le cadre du projet de construction du nouveau Campus à Mont-Laurier

UMQ	Assemblée générale extraordinaire – 1er novembre
MRC de Thérèse-de-Blainville	Résolution no. 2023-10-195   Étude d’opportunité pour le Conseil de développement de l’excellence sportive des Laurentides (CDESL)
MEIE	Nouveau service de soutien aux MRC   L’accompagnement stratégique en développement économique du territoire

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16717-11-23

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’adopter le rapport sur l’application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 1 octobre 2023 au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE PALLIACCO DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT LA RANDONNÉE SOUS LES ÉTOILES 2024**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande de commandite dans le cadre du programme de reconnaissance pour les randonnées sous les étoiles de l’organisme Pallicco. Ceux-ci suggèrent que chaque municipalité et ville du territoire se positionnent quant à cette demande.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS QUANT À LA RÉVISION DE LA POSITION DE PRINCIPE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS À LA SUITE DU DÉPÔT DE LA NOUVELLE ENTENTE-CADRE PROPOSÉE PAR ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d’appui de la MRC du Val-Saint-François quant à la révision de principe de la MRC du Val-Saint-François à la suite du dépôt de la nouvelle entente-cadre proposée par Éco Entreprises Québec. Ceux-ci décident de ne pas se prononcer sur cette demande d’appui.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16718-11-23

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS QUANT À LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES COÛTS RELIÉS À LA RÉFORME DE LA COLLECTE SÉLECTIVE - VOLET REGROUPEMENT DE LA COLLECTE**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François quant à la demande de financement pour les coûts reliés à la réforme de la collecte sélective – Volet regroupement de la collecte, aux termes de la résolution 2023-08-386, qui se lit comme suit :

*CONSIDÉRANT la réforme en cours de la collecte sélective, volet regroupement de la collecte;*

*CONSIDÉRANT le rôle confié aux MRC en tant que mandataire d'une entente à signer avec Éco Entreprise Québec;*

*CONSIDÉRANT les nombreuses exigences comprises dans le protocole d'entente et la complexité de la démarche de regroupement;*

*CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François n'a pas compétence, cela constitue un défi supplémentaire pour la mise en place du nouveau modèle optimal;*

*CONSIDÉRANT que les municipalités fonctionnent jusqu'à maintenant de plusieurs manières différentes : régie interne avec flotte de camions, contrat externe, camion en commn et régie intermunicipale;*

*CONSIDÉRANT que le nouveau modèle exigera donc un effort de concertation et des changements importants qui devront être coordonnés par une ressource humaine;*

*CONSIDÉRANT que le programme du MAMH de coopération intermunicipale, si nous obtenons son appui financier, ne couvrira pas ces coûts de coordination, ni les pertes éventuelles issues par exemple de la disposition ou la réallocation d'équipements;*

*CONSIDÉRANT que le coût supplémentaire dû au fait de devoir signer des ententes de moins longue échéance en attendant le nouveau modèle ne sera pas couvert également;*

**IL EST PROPOSÉ PAR**

*Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)*

*De demander au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement qui couvre l'ensemble des coûts d'analyse et de mise en place des nouveaux modèles de collecte regroupée;*

*Que la présente résolution soit acheminée au député provincial de Mégantic, Monsieur François Jacques, pour information et collaboration, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'ensemble des MRC du Québec pour appui.*

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution 2023-08-386 de la MRC du Haut-Saint-François;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC du Haut-Saint-François dans sa demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement qui couvre l'ensemble des coûts d'analyse et de mise en place des nouveaux modèles de collecte regroupée.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, à Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16719-11-23

**DEMANDE D'APPUI DE CULTURE LAURENTIDES DANS LE CADRE  
DU PROJET RAYONNEMENT DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE |  
PLATEFORME DE PROMOTION COLLECTIVE LAURENTIDES**

ATTENDU la demande d'appui de culture Laurentides dans le cadre du projet rayonnement de la culture québécoise – Projet de plateforme de promotion collective Laurentides;

ATTENDU que Culture Laurentides souhaite développer une plateforme collaborative culturelle pour notre région d'ici 2026;

ATTENDU que cette plateforme utilisera la dernière technologie disponible pour assurer la mise à jour et la découvrabilité optimisée des nombreux contenus et qu'elle sera complémentaire aux différents sites et calendriers promotionnels déjà existants puisqu'aucune mise en commun régionale n'est disponible présentement;

ATTENDU la recommandation du comité culturel de la MRC d'Antoine-Labelle, lors de sa rencontre du 16 octobre 2023;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'entériner la correspondance d'appui quant au projet de plateforme de collaboration culturelle des Laurentides, porté par Culture Laurentides.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU GRANIT QUANT AU  
FINANCEMENT RELATIVEMENT AUX APPELS DE CENTRES  
SECONDAIRES 9-1-1 INCENDIE**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui de la MRC du Granit quant au financement relativement aux appels de centres secondaires 9-1-1 incendie. Ceux-ci décident de laisser porter.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU GRANIT CONCERNANT LA  
COUVERTURE CELLULAIRE ET EXIGENCES QUANT À LA  
MODERNISATION DU SYSTÈME 9-1-1**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui de la MRC du Granit concernant la couverture cellulaire et exigences quant à la modernisation du système 9-1-1 et décident de ne pas donner suite.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16720-11-23

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ QUANT À LA  
DEMANDE D'ASSOULISSEMENT DU PROGRAMME ACCÈS  
ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC du Rocher-Percé quant à la demande d'assouplissement du programme Accès Entreprise Québec (AEQ), aux termes de la résolution 23-10-213-O, qui se lit comme suit :

*CONSIDÉRANT que depuis 2021, le Programme Accès Entreprise Québec (AEQ) bonifie l'offre de services et d'accompagnement aux entreprises en fonction des besoins et des réalités de chaque territoire des MRC;*

*CONSIDÉRANT les changements apportés avec les avenants 1 et 2, permettant qu'une somme de 100 000 \$ par MRC soit avancée et puisse être utilisée sur toute la durée de la convention, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2025, pour financer des honoraires de ressources externes;*

*CONSIDÉRANT que pour 2021-2023, les cinq MRC de la Gaspésie avaient utilisé 973 776 \$ sur une possibilité de 2 M\$, soit seulement 47 % des sommes disponibles. Laissant ainsi en plan, plus d'un million de dollars;*

*CONSIDÉRANT que la gestion de ce programme par les MRC requiert une augmentation des frais administratifs jusqu'à concurrence de 10% des dépenses admissibles;*

*CONSIDÉRANT que la portion non remboursée des taxes devrait être ajoutée aux dépenses admissibles du programme;*

*CONSIDÉRANT que la MRC souhaite offrir toute l'aide disponible aux entreprises du territoire, en adaptant le programme Accès Entreprise Québec à la réalité et aux besoins du milieu;*

*CONSIDÉRANT que les MRC sont des acteurs de première ligne de service en développement économique et d'accompagnement en entrepreneuriat et détiennent ses compétences et ses responsabilités depuis plus de 30 ans;*

*CONSIDÉRANT que l'adaptation pour l'entente actuelle et celle à venir du programme AEQ permettrait la flexibilité requise de financement, sans compromettre les résultats attendus du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour ce programme;*

*IL EST PROPOSÉ PAR*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)*

*Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé demande au ministre de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie de mettre en place des conditions permettant aux MRC d'utiliser, pleinement et avec flexibilité, les montants actuels et à venir du programme Accès Entreprise Québec et de maximiser le soutien apporté aux entrepreneurs en permettant aux MRC :*

- Que la partie non dépensée de l'entente, jusqu'à 40 % de l'enveloppe annuelle, puisse être utilisée sur la durée de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2025;*
- Que les frais administratifs soient limités à l'équivalent de 10 % des dépenses admissibles réalisées annuellement;*
- Que la partie des taxes de vente non récupérées soit incluse aux dépenses admissibles;*

- *Que dans un contexte de renouvellement de nouvelle convention, d’y apporter les modifications souhaitées.*

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d’Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution 23-10-213-O de la MRC du Rocher-Percé;

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d’Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution 2023-08-386 de la MRC du Haut-Saint-François;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l’unanimité d’appuyer la MRC du Rocher-Percé dans sa demande d’assouplissement du programme Accès Entreprise Québec (AEQ) et de demander au ministre de l’Économie et de l’Innovation et de l’Énergie de mettre en place des conditions permettant aux MRC d’utiliser, pleinement et avec flexibilité, les montants actuels et à venir du programme AEQ et de maximiser le soutien apporté aux entrepreneurs en permettant aux MRC :

- Que la partie non dépensée de l’entente, jusqu’à 40 % de l’enveloppe annuelle, puisse être utilisée sur la durée de l’entente, soit jusqu’au 31 mars 2025;
- Que les frais administratifs soient limités à l’équivalent de 10 % des dépenses admissibles réalisées annuellement;
- Que la partie des taxes de vente non récupérées soit incluse aux dépenses admissibles;
- Que dans un contexte de renouvellement de nouvelle convention, d’y apporter les modifications souhaitées.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16721-11-23

**DEMANDE D’APPUI DE LA MRC DE ROUVILLE QUANT À SES DEMANDES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE SANTÉ CANADA QUANT À LA PRODUCTION DE CANNABIS À DES FINS MÉDICINALES**

ATTENDU la demande d’appui de la MRC de Rouville quant à ses demandes auprès du gouvernement fédéral et de Santé Canada concernant la production de cannabis à des fins médicales, aux termes de la résolution 23-10-264, qui se lit comme suit :

*CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a adopté, en 2018, la Loi sur le cannabis (L.C. 2018, c. 16), décriminalisant l’usage récréatif du cannabis;*

*CONSIDÉRANT qu’il dorénavant possible, pour une compagnie, d’obtenir de la part de Santé Canada une licence afin de cultiver et/ou transformer le cannabis et le chanvre industriel;*

*CONSIDÉRANT que les municipalités et la Sécurité publique (SQ) ne reçoivent pas de liste des lieux où la production à grande échelle a été autorisée;*

*CONSIDÉRANT que ces lieux de production, bien qu’ils soient entourés par des règles de sécurité et de production très strictes, causent des problèmes de voisinages avec lesquels les municipalités et la SQ doivent conjuguer;*

*CONSIDÉRANT qu'au Québec, après avoir obtenu une prescription de cannabis auprès d'un médecin et un permis de production auprès de Santé Canada, la Loi encadrant le cannabis (C-5.3) permet la culture du cannabis à des fins médicinales chez un particulier;*

*CONSIDÉRANT qu'un individu peut recevoir l'autorisation de cultiver un nombre de plants qui est largement supérieur à une consommation personnelle jugée raisonnable, allant parfois jusqu'à 200 plants pour une seule personne;*

*CONSIDÉRANT que, malheureusement, certains individus ayant obtenu un permis à des fins médicinales cultivent massivement du cannabis et détournent la production « médicinale » pour la revendre sur le marché noir;*

*CONSIDÉRANT que l'agence gouvernementale qui délivre les permis de culture ne ferait pas suffisamment d'enquêtes sur les demandeurs, ce qui fait en sorte que certains d'entre eux ont eu des démêlés avec la justice au cours des dernières années;*

*CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de registre disponible pour la SQ pour connaître les adresses où des permis de cultures à des fins médicinales ont été délivrés;*

*CONSIDÉRANT que, pour que la SQ réussisse à obtenir des informations sur un permis délivré à une adresse, une enquête doit être en cours et le dossier soit être considéré comme « avancé » pour que Santé Canada accepte de transmettre l'information;*

*IL EST PROPOSÉ PAR*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)*

*Que le conseil de la MRC de Rouville demande :*

- Officiellement au gouvernement fédéral de resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicinales;*
- Que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré;*
- Que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis;*

*Il est également résolu de transmettre cette résolution au ministre de la Santé, l'honorable Mark Holland, à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, l'honorable Ya'are Saks, à Santé Canada, à la députée fédérale de Shefford, Mme Andréanne Larouche et au député fédéral de Beloeil-Chambly, M. Yves-François Blanchet, ainsi*

*qu'au poste de la Sûreté du Québec à Marieville et à la Régie intermunicipale de police Richlieu-Saint-Laurent;*

*Enfin, il est résolu de solliciter l'appui des MRC du Québec, lesquelles pourraient également inviter les municipalités locales de leur territoire à emboîter le pas, ainsi qu'aux huit (8) municipalités de la MRC de Rouville.*

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution 23-10-264 de la MRC de Rouville;

ATTENDU la recommandation du Comité de sécurité publique de la MRC d'Antoine-Labelle, lors de la rencontre du 25 octobre 2023;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Rouville quant aux demandes faites au gouvernement fédéral et à Santé Canada concernant la production de cannabis à des fins médicinales et demander au gouvernement fédéral de resserrer les règles de vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicinales.

Il est de plus résolu de demander à Santé Canada d'implanter un registre sécurité pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré et que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution au ministre de la Santé, l'honorable Mark Holland, à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, l'honorable Ya'ara Saks, à Santé Canada, à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Mme Marie-Hélène Gaudreau ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **RETOUR SUR LES COÛTS DES TRAVAUX QUANT À UNE DEMANDE D'ALIMENTATION À HYDRO-QUÉBEC POUR LES ENSEIGNES AUX ENTRÉES DU TERRITOIRE**

La directrice générale informe les membres du comité administratif que l'éclairage de l'enseigne située à l'entrée du territoire de la Ville de Mont-Laurier (secteur Val-Limoges) nécessite des travaux de plus de 10 000 \$ suivant l'estimé des travaux présenté par Hydro-Québec. Des discussions suivent et il est décidé de ne pas procéder aux travaux requis afin d'éclairer cette enseigne. Les deux autres enseignes seront par contre éclairées.

\*\*\*\*\*

### **SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, aux activités particulières, la mise à jour des rôles et revisite, les demandes de révision et appel au T.A.Q. et l'équilibrage des rôles 2024-2025-2026.

\*\*\*\*\*

## **CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

### **PROVENANCE**

MAMH

### **SUJET**

Approbation de la proportion médiane 2024  
– Municipalité de L'Ascension

\*\*\*\*\*

## **SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

#### **Calendrier des rencontres**

- Formation webinaire sur le PL 16 – LAU | 16 octobre 2023
- Plan nature 2030 MELCCFP | CRE Laurentides | 17 octobre 2023
- Colloque AARQ | 18-20 octobre
- Suivi demande VML CPA CPTAQ | 23 octobre 2023
- TGIRT conjointe | 25 octobre 2023
- Webinaire FQM – changements climatiques | 26 octobre 2023

#### **Aménagement du territoire**

- PDZA :
  - Préparation du plan d'action pour mise en œuvre année 1
  - Correction du document finalisée
  - Infographie en cours
- PACC
  - Priorisation des mesures avec WSP
  - Rapport final en préparation
- PRMHH : Prolongation délai pour analyse et correctifs à faire d'ici l'automne
  - Demande de prix pour aménagement de la tourbière Décarie
- Cours d'eau
  - Cours d'eau Venne / VML : visite terrain | 27 septembre 2023
  - Infraction Sigouin LDE : Travaux à venir, échanges avec le consultant au dossier
  - Plusieurs visites terrain pour valider infractions

#### **Gestion (ententes et conventions)**

#### **Baux de villégiature | sable et gravier**

- Sablières :
  - Restauration Lac Boyd : Rapport final transmis au MRNF
  - Restauration Lac-Douaire : Reboisement en cours, rapport final à transmettre

#### **TPI | Territoire public intramunicipal**

#### **Forestier**

- Suivi des travaux de martelage des secteurs à Rivière-Rouge ;
- Compilation des données et préparation des contrats pour les travaux d'aménagement forestier des secteurs à Rivière-Rouge ;
- Préparation du rapport d'activité technique et financier (RATF) 2022-2023 et dépôt au MRNF le 31 octobre ;
- Accompagnement des acériculteurs intéressés à la nouvelle offre de contingent acéricole, pour s'agrandir ou s'installer sur les TPI.

**Fonciers**

- Rien à signaler

**TNO | Territoire non organisé**

- Rencontre préparatoire procès TNO | 25 octobre
- Préparation Budget 2024
- GMR en secteurs éloignés – poursuite du mandat
  - Rencontre RIDL
  - proposition de projet pilote

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**PROVENANCE**

**SUJET**

Parc linéaire le P'tit  
Train du Nord  
MRNF

Contribution et autres suivis  
Autorisation à aliéner une terre publique –  
Dossier 679 293

CPTAQ  
MRNF

Documents concernant le dossier 679 293  
Consultation concernant l'émission d'un bail  
à des fins commerciales récréatives ou  
touristiques sans hébergement en faveur de  
l'Association des motoneigistes de  
l'Outaouais

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16722-11-23

**AVIS DE NON-CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE : RÈGLEMENT 2012-362-10**

ATTENDU que la municipalité de Nominuingue a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2012-362-10 modifiant son règlement numéro 2012-362 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'émettre un avis non favorable quant à la conformité du règlement numéro 2012-362-10 de la municipalité de Nominuingue, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16723-11-23

**GESTION DES COURS D'EAU - DEMANDE DE COLLABORATION DU  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS  
(MELCCFP) SUIVANT UN DOSSIER SOULEVÉ PAR LA  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

ATTENDU les responsabilités des MRC dans les milieux humides et hydriques en vertu des pouvoirs et des devoirs que lui confèrent les articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), aux termes de la résolution 22-12-04;

ATTENDU que la LCM confère aux MRC le devoir d'intervenir dans les cours d'eau dans les cas d'obstructions qui menacent la sécurité des biens ou des personnes (article 105) et confère le pouvoir d'exécuter des travaux d'aménagement ou d'entretien (article 106) ;

ATTENDU les dispositions de la LCM qui confèrent aux MRC du Québec la compétence exclusive à l'égard de la gestion des cours d'eau et qu'une grande majorité de MRC font appel à la collaboration de municipalités locales dans l'exercice de ces responsabilités, le tout suivant des ententes conclues conformément à l'article 108 de la LCM ;

ATTENDU que les MRC, en collaboration avec les municipalités locales doivent assumer leurs responsabilités en conformité avec la LCM et ainsi effectuer des interventions en milieux humides et hydriques principalement à la demande des citoyens, tels que l'enlèvement d'obstructions pour rétablir l'écoulement normal des eaux ainsi que l'entretien et l'aménagement de cours d'eau sous leur compétence ;

ATTENDU que les MRC sont soumises aux mêmes exigences et obligations environnementales et administratives des différents ministères impliqués (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCC), ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Pêches et Océans Canada (MPO), etc.) que quiconque veut intervenir dans un milieu humide ou hydrique ;

ATTENDU que l'encadrement réglementaire et les normes d'intervention en matière de gestion des cours d'eau et milieux hydriques sont de plus en plus complexes et requièrent des expertises et connaissances de plus en plus fines et qu'à cet effet, de l'accompagnement en amont par les professionnels du MELCCFP pourrait être apprécié;

ATTENDU que dans certains cas, des MRC et/ou municipalité ont été blâmées et mises en infraction par le MELCCFP en rapport à des interventions effectuées dans le cadre de leurs responsabilités d'entretien d'un cours d'eau alors qu'elles agissaient en vertu de l'article 105 LCM ;

ATTENDU qu'il est inadmissible que des municipalités soient blâmées lorsque des travaux sont effectués de bonne foi et que malheureusement des conséquences environnementales non désirées résultent de leurs interventions ;

ATTENDU que les MRC et municipalités du Québec sont des gouvernements de proximité et des partenaires du gouvernement provincial ;

ATTENDU que le fardeau financier découlant de l'exercice de la compétence des MRC et des municipalités, dans le contexte des exigences établies par les ministères, est déjà très important ;

ATTENDU que les MRC et municipalités souhaitent exercer la compétence qui leur a été dévolue tout en respectant la capacité des citoyens à assumer les coûts de telles interventions, lesquels doivent demeurer raisonnables et réalistes ;

ATTENDU que dans de telles situations, le milieu municipal s'attend à davantage de collaboration de la part du MELCCFP plutôt que des actions coercitives entraînant des conséquences financières supplémentaires;

ATTENDU que la présente résolution ne vise en rien à diminuer ou diluer l'objectif partagé par les MRC et les ministères de réaliser des interventions guidées par de saines pratiques environnementales et qu'elle ne soustrait pas les MRC d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux anticipés ;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de dénoncer de telles attitudes de la part des fonctionnaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et de demander au ministre, M. Benoit Charette, de faire preuve d'ouverture et de soutenir et accompagner davantage le milieu municipal dans ses actions quant aux responsabilités qui lui sont dévolues dans la gestion de la libre circulation des cours d'eau.

Il est de plus résolu de transmettre copie de cette résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), à Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle, ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour appui.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

**RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE**

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Préparation et tenue de la TGIRT Nord du 4 octobre ;
- Participation à l'atelier de démarrage du projet de Gouvernance territoriale de la MRC des Laurentides et l'Université Laval, le 16 octobre ;
- Préparation et tenue de la TGIRT conjointe du 25 octobre ;
- Préparation et tenue d'une rencontre pour l'entretien des chemins sur le territoire de l'UA 06452, le 26 octobre ;
- Participation à l'atelier des coordonnateurs des TGIRT du Québec, les 1 et 2 novembre ;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES**

Aucune correspondance n'a été reçue.

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16724-11-23

**REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - OCTOBRE 2023**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 9254 à 9274, totalisant 61 612.33 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16725-11-23

**REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - OCTOBRE 2023**

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements des TNO portant les numéros 78 et 79, au montant de 5 976.08 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

**PROVENANCE**

**SUJET**

MFFP

Addenda – Lettre autorisation – Camp TP  
07-01-0053

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16726-11-23

**DEMANDE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL) QUANT À LA CESSION DE LA PLEINE COMPÉTENCE RELATIVEMENT À LA GESTION ET À LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que, depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU que ÉEQ souhaite réduire le nombre d'intervenants dans une perspective d'efficacité administrative et opérationnelle;

ATTENDU qu'en ce qui concerne les TNO, la régie intermunicipale de la Lièvre (RIDL) et la régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) sont appelés à devenir des fournisseurs de service pour l'organisme ÉEQ et que cette dernière a l'obligation d'offrir un service de récupération des matières recyclables pour les territoires non organisés, et ce, au courant des prochaines années;

ATTENDU que les régies devront conclure une entente avec ÉEQ au cours des prochains mois et qu'à cet effet, la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) doit accepter de céder sa pleine compétence à celles-ci;

ATTENDU que la MRCAL, dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'optimisation de la gestion des matières résiduelles en TNO détient un portrait assez complet de la situation actuelle et qu'elle souhaite par ailleurs le partager avec les intervenants concernés afin d'assurer le succès d'une telle démarche;

ATTENDU la correspondance du 25 septembre 2023 quant à la proposition soumise par les régies concernées;

ATTENDU que suivant une rencontre avec la RIDL et les confirmations écrites des RIDL et RCER, celles-ci se montrent disposées à devenir les organismes responsables de la collecte et qu'ils souhaitent être désignés pour l'entente contractuelle de partenariat avec ÉEQ;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de désigner la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) à titre de répondants pour les territoires non organisés de la MRC, afin d'établir l'entente contractuelle de partenariat avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ).

Il est de plus résolu que la MRC transmette à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) les résultats de l'étude en voie de finalisation par la firme Stratzer pour la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle contiendra différents scénarios en lien avec les enjeux de gestion des matières résiduelles dans les TNO de la MRC.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16727-11-23

### PAIEMENT DE L'ALLOCATION DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE DU TECHNICIEN INFORMATIQUE DE LA MRC

ATTENDU l'absence prolongée du technicien informatique de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'actuellement il n'effectue aucun soutien pour la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à cesser le paiement de l'allocation du téléphone cellulaire du technicien informatique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, et ce, jusqu'à un retour progressif ou à temps complet de l'employé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16728-11-23

### EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE JURIDIQUE, CLASSE IIIE, POSTE PERMANENT

ATTENDU la tenue du concours 23-AD-06 pour le poste de technicien.ne juridique, poste permanent et les entrevues du 25 octobre 2023;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Mariane Larente-Maurice afin de combler un poste permanent de technicienne juridique classe IIIE, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 13 novembre 2023, et

ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16729-11-23

**SÉLECTION D'UN FOURNISSEUR DE SERVICE EN CONSULTATION  
POUR LE PROGRAMME D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIF  
OFFERT AUX EMPLOYÉS DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a récemment revu la structure de gouvernance ainsi que les fonds offerts, comparé les frais de placement applicables pour les participants du programme d'épargne-retraite collectif offert aux employés de la MRC d'Antoine-Labelle et considéré l'accompagnement reçu au cours des cinq dernières années;

ATTENDU que la MRC Antoine-Labelle désire retenir les services de Mallette Actuaire inc. en tant que conseiller pour son programme d'épargne-retraite collectif;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle confirme Mallette Actuaire inc. en tant que conseiller pour son programme d'épargne-retraite collectif offert aux employés de la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Il est de plus résolu que la MRC d'Antoine-Labelle approuve que la directrice générale, Mme Mylène Mayer, soit en mesure de signer les documents nécessaires afin de confirmer le changement de conseiller.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 16730-11-23

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – FIN DE LA PÉRIODE  
D'ESSAI DE L'EMPLOYÉ #80-0187**

ATTENDU que l'employé 80-0187 est une personne salariée à l'essai au sens de la *Convention collective* entre la MRC et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, jusqu'au 14 novembre 2023;

ATTENDU que cet employé ne rencontre pas les exigences du poste;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de mettre un terme immédiatement à l'emploi de l'employé 80-0187 et de lui verser l'indemnité compensatrice prévue aux articles 82 et 83 de la *Loi sur les normes du travail*.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne se manifeste.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 16.

\*\*\*\*\*

---

**Daniel Bourdon, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice générale et  
greffière-trésorière**